

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 décembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2016 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2016

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, GABILLON Raphaël, CARAZ Gérard, ARGOUD Guillaume, FAIVRE Claude, SANCHEZ Stéphanie, PACALET Isabelle, COLLION Cindy, GALAMAND Lilian, LEDEZ Sandrine, ROBIN Stephen.

Absents excusés : AVONT Laëtitia, HERNANDEZ Philippe. PERON Christian.

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

1- Commission URBANISME

Lotissement communal « Les Rosselières »

Fixation des tarifs des parcelles du lotissement communal « Les Rosselières »: Délibération n°2016-12-01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'étudier les tarifs à fixer pour la vente des parcelles du futur lotissement des « Rosselières » sur la base du plan définitif tel qu'il a été déposé pour le permis de lotir.

Les parcelles ont une surface comprise entre 610 et 670 m²

Il doit être également tenu compte de la situation et de l'exposition des parcelles.

Il est proposé au conseil Municipal de fixer les tarifs comme suit :

LOTS n° 2 – 4 – 5	52 000€ T.T.C
LOTS n° 1 – 3 – 6	50 000€ T.T.C

A noter que le taux de TVA appliqué est de 20%.

Madame le Maire précise que les tarifs proposés sont corrects pour des terrains viabilisés et par rapport aux tarifs pratiqués dans des communes rurales similaires à la notre.

De plus les tarifs proposés relèvent de la politique communale d'aide à l'accession à la propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs des parcelles du lotissement communal « les Rosselières », comme ci-dessus.

Les travaux de viabilisation du lotissement vont se terminer suite au passage de l'assainissement collectif, et la commercialisation des 6 lots pourraient intervenir dès le début 2017.

2- Commission COMMUNALE

Convention de transfert et de capture d'animaux errants, dangereux avec le groupe DAKTARI:

Délibération n°2016-12-02

Madame le Maire expose les difficultés et la nécessité pour la mairie de faire intervenir une société pour attraper les chiens dangereux ou tout animal en divagation sur la commune.

L'association Daktari, située à Marcilloles (Isère) propose ce service à hauteur de 20 euros H.T. pour la capture de l'animal errant et 65 euros H.T. pour le transport à destination de la fourrière animale SPA (Renage 38) auprès de laquelle la commune a souscrit une convention d'accueil.

Après échanges, les membres du Conseil Municipal estiment que les coûts engendrés et engagés par la commune pour la capture d'un animal errant devraient être répercutés intégralement aux propriétaires, d'autant que ces personnes sont en général connues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert et de capture d'animaux errants avec l'association Daktari pour un coût de 65 € HT le transfert et 20€ la capture.

- **DECIDE** de répercuter dans leur intégralité les coûts engendrés et engagés par la commune au propriétaire de l'animal lorsque celui-ci sera connu.

3- Commission TRAVAUX

Madame le Maire rappelle que suite à l'avis unanime des membres du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2016 et du 25 février 2016, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a fait réaliser les études relatives à l'enfouissement réseaux BT/FT « Grande Rue » et « chemin du puits – montée de la Mairie » par le maître d'œuvre. Sur la base de ce projet, le SEDI a réactualisé le plan de financement prévisionnel. Afin que le Syndicat lance la réalisation des travaux, une fois les autorisations administratives obtenues et les financements acquis, il est nécessaire que la commune approuve le projet définitif avec ses modalités de financement, et prenne acte de sa contribution à ces opérations.

Enfouissement réseaux BT/FT « Grande Rue » - SEDI: Délibération n°2016-12-03

TRAVAUX 2017

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Après étude, le plan de financement est le suivant :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	194 858 €
2- le montant total de financement externe s'élève à :	162 010 €
3- la contribution aux investissements s'élève à :	32 848 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Travaux sur le réseau France Télécom:

Après étude, le plan de financement est le suivant :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	38 447 €
2- le montant total de financement externe s'élève à :	12 721 €
3- la contribution aux investissements s'élève à :	25 726 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Vote à l'unanimité

Enfouissement réseaux BT/FT « Chemin du Puits – Montée de la Mairie » - SEDI: Délibération n°2016-12-04

TRAVAUX 2018

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Après étude, le plan de financement est le suivant :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	96 665 €
2- le montant total de financement externe s'élève à :	79 841 €
3- la contribution aux investissements s'élève à :	16 824 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Travaux sur le réseau France Télécom:

Après étude, le plan de financement est le suivant :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	9 078 €
2- le montant total de financement externe s'élève à :	3 504 €
3- la contribution aux investissements s'élève à :	5 574 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Vote à l'unanimité

4- Informations diverses

Lancement de Isère THD

Madame le Maire informe qu'afin d'accélérer le calendrier du déploiement du Très Haut Débit en Isère, le Département a lancé officiellement Isère THD, le Très Haut Débit pour tous le 9 décembre 2016. L'occasion pour Jean-Pierre Barbier, président du Département de l'Isère, et Damien Michallet, vice-président délégué en charge de l'aménagement numérique et des systèmes d'information, de présenter les enjeux stratégiques de la couverture en fibre optique du territoire. Axians Isère Numérique, mandataire du groupe Vinci Energies aura en charge la réalisation du raccordement des sites publics (mairie, écoles), et SFR Numéricable gèrera les particuliers. Une 1ère rencontre a eu lieu en Mairie le 13 décembre 2016 pour une présentation du déploiement. L'année 2017 sera consacrée aux études (relevés de terrains et phase administrative), il s'en suivra la construction sur le Territoire des différents locaux techniques: nœud de raccordement optique (NRO).

Eclairage public

Monsieur Bernard Coudert, 1^{er} adjoint informe que le travail de modernisation a commencé sur 2016, une première phase de travaux a été engagée durant l'année et 23 points lumineux ont été changés pour un éclairage LED moins énergivore en électricité donc moins consommateur d'énergie.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du SEDI en début d'année 2017 afin de remplacer les candélabres vieillissants et plus aux normes ainsi que la remise en état des armoires électriques conformément aux recommandations du bureau d'étude, pour des travaux prévus en 2018.

Aide à l'emploi qualifié dans les bibliothèques

Madame le Maire informe que lors de la réunion de sa commission permanente du 18 novembre 2016, le Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 10 429€ au titre de l'aide à l'emploi qualifié; suite à la création du poste d'agent du patrimoine à la bibliothèque municipale.

Calendrier

Réunion commission finances :

- mercredi 18 Janvier à 19H30

Réunion du Conseil Municipal :

- mercredi 25 janvier à 19H30

Fin de séance : 22H30